

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

DÉCISION

numéro
MLDC_200130_011

portant sur

PROTOCOLE DE PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'HÉRAULT POUR FAVORISER L'ÉDUCATION AUX MÉDIAS ET À L'INFORMATION EN BIBLIOTHÈQUE

Le Maire de la commune de Lodève,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment l'article L2122-22,

VU la délibération n°201711270003 du Conseil municipal du 27 novembre 2017 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article sus-visé,

VU le plan d'Éducation aux Médias et à l'Information (EMI) du Ministère de la Culture,

CONSIDÉRANT, afin de répondre au volet du plan EMI concernant le développement des actions dans les bibliothèques et la formation des professionnels de la lecture publique, la proposition du Conseil départemental de l'Hérault de mettre à disposition de la Commune de Lodève deux volontaires en service civique,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : D'accepter et de signer le protocole de partenariat avec le Conseil départemental de l'Hérault pour favoriser l'éducation aux médias et à l'information en bibliothèque,

ARTICLE 2 : Les droits et obligations de chacune des parties sont définies dans le protocole annexé à la présente décision

ARTICLE 3 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations,

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des Services et moi-même sommes chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lodève, le trente janvier deux mille vingt,

Le Maire,
Pierre LEDUC



REPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction Générale des Services

DGA Education, culture, jeunesse,
Sports, loisirs
Direction Médiathèque départementale
Domaine départemental pénasvievas
907 avenue du Professeur Blayac
34080 Montpellier
Dossier suivi par : Agnès DEFRANCE
Téléphone : 04 67 67 36 05
Mail : adefrance@herault.fr

PROTOCOLE DE PARTENARIAT

EDUCATION AUX MEDIAS ET A L'INFORMATION EN BIBLIOTHEQUE

Entre

La Médiathèque départementale de l'Hérault (Département de l'Hérault)
907 avenue du Professeur Blayac – 34080 Montpellier
Représentée par Monsieur Jean André ITHIER, Directeur

Et

La commune de Lodève
7 Place Hôtel de ville, 34700 Lodève
Représentée par Monsieur Pierre Leduc, maire

Préambule

Dans le cadre de la lutte contre la manipulation de l'information, le ministère de la Culture a lancé en mars 2018 un plan d'éducation aux médias et à l'information (EMI), dont l'un des volets vise à développer les actions d'EMI dans les bibliothèques publiques et la formation des professionnels de la lecture publique, en lien avec le Plan bibliothèques. Ce développement s'incarne notamment dans le déploiement de volontaires de Service Civique dans plusieurs établissements, afin de susciter la mise en place de projets d'EMI. L'objectif du ministère de la Culture est d'atteindre, à terme, 400 volontaires en Service Civique dédiés au développement de l'EMI dans les bibliothèques publiques.

Créé par la loi du 10 mars 2010, le Service Civique permet à tous les jeunes de 16 à 25 ans qui le souhaitent et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap, de s'engager sur une période de 6 à 12 mois pour une mission d'au moins 24h par semaine, au service de la collectivité et de l'intérêt général, auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'international.

Hôtel du Département
Mairie d'Alco
1977 avenue des moulines
34087 Montpellier Cedex 4

T : 04 67 67 67 67
W : herault.fr

Le Département dispose de moyens informatiques destinés en priorité à améliorer le traitement de vos données. Ces données sont à la fois informatives et peuvent être destinées à un usage d'analyse et de traitement des informations vous concernant. Vous pouvez contacter vos représentants au service usager.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

Les missions de Service Civique couvrent des domaines prioritaires pour l'ensemble de la société tels que la culture et les loisirs, le développement international et l'action humanitaire, l'éducation pour tous, l'environnement, l'intervention d'urgence en cas de crise, la mémoire et la citoyenneté, la santé, les sports et la solidarité.

Le Service Civique est accessible à tous les jeunes quel que soit leur parcours, leur formation, leur milieu social ou culturel... et les missions proposées doivent être adaptables à tous les profils de volontaires.

C'est dans ce contexte que le ministère de la Culture et Unis-Cité ont signé une convention cadre 2018-2020 visant à initier des missions de Service Civique en bibliothèques afin de développer l'EMI auprès du plus grand nombre.

Ces deux instances ont ensuite sollicité le Conseil départemental de l'Hérault pour qu'il intègre le dispositif via la Médiathèque départementale de l'Hérault.

La convention signée entre les 3 instances précise le cadre du déploiement de la mission au niveau du réseau de lecture publique héraultais.

Elle repose sur les valeurs communes et la pertinence de développer l'EMI tout en donnant les moyens à la jeunesse, indépendamment de ses origines, de son niveau scolaire ou de ses croyances, de se mobiliser pour apporter sa contribution à ce grand enjeu pour notre société.

Objet du partenariat

Dans le cadre de ses missions d'accompagnement des bibliothèques et médiathèques de son réseau de lecture publique et du dispositif « Bibliothèque numérique de référence », la Médiathèque départementale met à leur disposition des services et des ressources numériques. Elle déploie également des actions de médiation visant à développer la formation professionnelle des personnels et à réduire la fracture numérique des territoires.

Le déploiement de volontaires en service civique dans les bibliothèques et médiathèques héraultaises a pour objectif le soutien des bibliothécaires dans la diffusion de l'EMI et les services aux usagers :

- Valorisation des ressources électroniques en ligne (presse en ligne, méthodes d'apprentissage, ...)
- Aide aux usagers sur les questions de multimédia (prise en main d'un ordinateur, d'une tablette, logiciels, ...)
- Présentation et médiation du jeu vidéo/serious game « Chut ! »
- Décryptage de l'information, repérage des fake news, ...

La mission se construit autour de 3 axes :

- La co-construction et l'animation d'ateliers EMI
- Le renfort de l'équipe de la bibliothèque
- L'ancrage territorial de la bibliothèque en réalisant des actions de médiation dans et hors les murs (centre de loisirs, collège, maison de retraite, ...)

La Médiathèque départementale s'engage à :

1. Assurer le lien entre Unis-Cité, la Médiathèque départementale et le territoire
2. En lien avec Unis-Cité, assurer la formation spécifique liée à l'environnement professionnel des médiathèques
3. Coordonner les demandes de prêt de matériel ; toute demande sera soumise à la signature d'un protocole de prêt spécifique
4. Permettre l'accès aux ressources électroniques en ligne
5. Assurer la valorisation du dispositif via le portail pierresvives

Cette action est coordonnée par Agnès Defrance, chargée des partenariats et des relations extérieures ; elle assure le lien avec le coordinateur d'équipe et de projet d'Unis-Cité, l'équipe de la bibliothèque / médiathèque et la bibliothécaire de la Médiathèque départementale référente de territoire.

La commune de Lodève s'engage à :

1. Accueillir les 2 volontaires en service civique à la Médiathèque Confluence
2. Restituer le matériel prêté aux dates définies avec la Médiathèque départementale et dans l'état dans lequel il a été prêté
3. Intégrer les 2 volontaires dans la vie de l'établissement afin qu'ils puissent s'immerger dans le projet de service
4. Permettre aux volontaires de rencontrer les partenaires de la médiathèque pour co-construire des actions de médiations ou des ateliers dans ou hors les murs
5. Participer aux réunions et comités de pilotage liés au suivi et à l'évaluation du dispositif
6. Désigner un référent qui assure le lien entre Unis-Cité et la Médiathèque départementale :
Nathalie Ramis

Durée de l'action

La mission se déroule sur 8 mois, de novembre 2019 à juin 2020.

Evaluation

Les partenaires s'engagent à établir courant février 2020 un premier bilan qualitatif de la coopération, en vue de l'améliorer et de la compléter.

Les partenaires s'engagent à participer à l'évaluation finale du dispositif, début juin 2020.

Fait en 2 exemplaires à Montpellier, le 20 janvier 2020.

Pour la commune
Le maire

Pour la Médiathèque départementale
Le directeur de la Médiathèque départementale